



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Cremation

Question écrite n° 14952

Texte de la question

M Jean-Francois Delahais attire l'attention de M le ministre de l'interieur sur la demande de la Federation francaise de cremation qui souhaite que ses statuts soient reconnus d'utilite publique pour pouvoir completer son activite sociale en direction du 3e et 4e age. En consequence, il lui demande dans quels delais elle est susceptible d'obtenir satisfaction.

Texte de la réponse

Reponse. - La Federation francaise de cremation a sollicite sa reconnaissance d'utilite publique en decembre 1985. Les dernieres pieces constitutives du dossier ont ete communiquees en juillet 1988. La requete a ete instruite conformement a la pratique suivie par l'administration en pareil cas. La reconnaissance d'utilite publique etant assortie d'avantages fiscaux importants et etant consideree comme un label de qualite accorde aux associations qui en beneficent, le ministere de l'interieur a toujours eu soin d'apprécier, au vu notamment des avis dont il ne manque pas de s'entourer, la conformite de la demande avec le but d'interet general qu'elle doit presenter. La federation en cause ne repondant que partiellement aux criteres requis pour qu'un etablissement soit reconnu d'utilite publique, il n'a pas ete possible, en l'etat actuel du dossier presente, de repondre favorablement a sa demande.

Données clés

Auteur : [M. Delahais Jean-François](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14952

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juin 1989, page 2884